



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 juin 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 10 juin 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le dixième rapport que l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions a établi conformément aux dispositions de la résolution 1526 (2004) et qui a été présenté au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) en application du paragraphe a) de l'annexe à la résolution 2255 (2015).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1988 (2011)
(Signé) Dian Triansyah **Djani**



**Lettre datée du 30 avril 2019, adressée au Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)
par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions**

J'ai l'honneur de me référer au paragraphe a) de l'annexe de la résolution 2255 (2015) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil a demandé à l'Équipe de surveillance de présenter chaque année au Comité, par écrit, deux rapports détaillés et indépendants sur la façon dont les États Membres auront mis en œuvre les mesures énoncées au paragraphe 1 de ladite résolution, comportant des recommandations précises concernant l'amélioration de la mise en œuvre des mesures et de nouvelles mesures envisageables.

Je vous transmets donc le dixième rapport de l'Équipe de surveillance, conformément à la demande susmentionnée. L'Équipe de surveillance précise que la langue originale du rapport est l'anglais.

Le Coordonnateur de l'Équipe d'appui
analytique et de surveillance des sanctions
(*Signé*) Edmund **Fitton-Brown**

Dixième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, présenté en application de la résolution 2255 (2015) du Conseil de sécurité concernant les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées dans la menace qu'ils constituent pour la paix, la stabilité et la sécurité de l'Afghanistan

Résumé

Au cours de la période à l'examen, la situation en Afghanistan a sensiblement évolué, à l'instar des diverses approches adoptées par la communauté internationale sur la question. Le cessez-le-feu annoncé à l'initiative du Gouvernement afghan à l'occasion de l'Eïd al-Fitr en juin s'est inscrit dans la continuité des efforts de paix que le Président afghan, Ashraf Ghani, déployait depuis la tenue en février de la seconde réunion consacrée au Processus de Kaboul pour la coopération en faveur de la paix et de la sécurité, qui portaient également sur l'action menée sans relâche auprès des oulémas afghans et internationaux pour que la paix soit explicitement définie comme un impératif religieux. L'enthousiasme avec lequel le cessez-le-feu a été accueilli par les deux parties au conflit a surpris le commandement Taliban, qui s'est empressé d'en prévenir la prolongation ou la répétition, mais ont probablement pris conscience aussi des implications qui en résultaient quant à leur capacité de prolonger le conflit sans manifester un certain intérêt pour des pourparlers de paix.

Les Taliban ont par la suite remplacé un certain nombre de commandants provinciaux de haut rang et accéléré le rythme des attaques dans l'ensemble du pays. Bien qu'elles aient multiplié leurs pertes, y compris parmi les hauts responsables, ces attaques ont donné aux Taliban un avantage militaire et créé un sentiment d'insécurité généralisé en Afghanistan. Les Taliban ont pris d'assaut en août la capitale provinciale de Ghazni, qu'ils ont tenue pendant quatre jours. En juillet, ils ont également mis en échec, dans la province de Jozjan (nord de l'Afghanistan), la présence locale de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115), succès qui a favorisé leur propagande et conduit à l'élaboration d'un plan d'action militaire contre l'EIIL qu'ils ont continué d'appliquer pendant le reste de la période considérée. Ils ont profité des élections législatives d'octobre pour harceler des forces gouvernementales mises à rude épreuve et perturber le déroulement du processus électoral lui-même. Les attaques nocturnes lancées contre les postes de contrôle ont contraint le Gouvernement à abandonner les avant-postes reculés, ce qui a renforcé l'impression que les Taliban prenaient l'avantage. Des assassinats à fort retentissement ont également été commis, le plus marquant étant celui du chef de la police de Kandahar, le général Abdul Raziq, en octobre dernier.

Au début de la saison des combats de 2019, offensive annoncée le 12 avril 2019 sous le nom d'opération « Fatah » ou « Victoire », la situation politique avait changé. Au début de 2019, de longs pourparlers avaient de fait déjà eu lieu entre les Taliban et les États-Unis d'Amérique. La première semaine de l'opération Fatah a été marquée par le nombre le plus élevé d'atteintes à la sécurité constaté en deux ans. Les Taliban disposent d'une abondance d'armes, de munitions, de fonds et d'hommes, fort de 60 000 à 65 000 combattants et d'au moins la moitié autant de facilitateurs et autres éléments non combattants. Bien que les zones entièrement contrôlées par les Taliban ne soient pas particulièrement vastes et que ceux-ci n'aient pas réussi à tenir de capitale provinciale, l'étendue des zones entièrement contrôlées par le Gouvernement, c'est-à-dire celles où la menace des Taliban ne plane pas sur la sécurité quotidienne des Afghans ordinaires, est elle aussi limitée. Les Taliban continuent de jouir de

l'appui et de l'aval d'Al-Qaida (QDe.004) en Afghanistan et il reste à voir s'ils seront disposés à y renoncer pour faire progresser les pourparlers de paix.

Le pavot à opium demeure pour les Taliban une source majeure de revenus, que complète l'exploitation minière illicite, l'extorsion de fonds, les ventes illégales et les dons émanant de l'étranger. En partie à cause de la sécheresse et en partie du fait de la réduction des superficies cultivées, la production de pavot en 2018 a chuté par rapport à son niveau record de 2017, mais est restée supérieure à celle des années précédentes. Les revenus annuels que les Taliban tirent de toutes les activités liées au commerce illicite de stupéfiants restent supérieurs à des centaines de millions de dollars. Ces sources de revenus amènent systématiquement les Taliban à nouer des contacts et des partenariats avec des groupes criminels organisés afghans. Les dons provenant de l'étranger, dont les Taliban demeurent partiellement tributaires, sont acheminés à l'occasion de voyages, en particulier dans les pays du Golfe, et grâce aux contacts que les représentants des Taliban nouent dans ces pays avec des particuliers et des entités.

En faisant fond sur le processus de Kaboul et sur une série de contacts informels maintenus depuis des années, les initiatives de paix se sont poursuivies tout au long de la période considérée, et les États Membres sont de plus en plus nombreux à vouloir jouer un rôle constructif. La première réunion officiellement reconnue entre les Taliban et des représentants des États-Unis s'est tenue en juillet 2018. Le rythme des pourparlers s'est accéléré à la suite de la nomination d'un envoyé spécial des États-Unis en septembre, et s'est de nouveau intensifié au début de 2019. Depuis avril 2019, un arrangement provisoire existe entre les Taliban et les États-Unis, aux termes duquel ces derniers retireraient leurs troupes en échange de garanties que les premiers donneraient en matière de lutte contre le terrorisme, mais aucun accord n'a encore été conclu quant aux dispositions à prendre pour faire progresser le processus de paix inter-afghan ni quant à la manière dont il devrait s'inscrire dans l'actuel calendrier politique afghan. Les élections présidentielles ont été reportées et sont pour l'instant prévues pour septembre 2019.

L'EIIL a essuyé des revers militaires au cours de la période considérée, mais l'Afghanistan demeure son théâtre d'opérations le plus important et le plus menaçant à l'extérieur de l'Iraq et de la République arabe syrienne. Depuis sa défaite dans le Jozjan, il n'a plus de présence visible et concentrée dans le nord de l'Afghanistan, mais selon les estimations, il commanderait encore entre 2 500 et 4 000 combattants, principalement dans le Nangarhar et dans les provinces orientales voisines. Même si le nombre de ses attaques était, au début de 2019, inférieur à celui de l'année précédente, l'EIIL conserve des moyens non négligeables. Cela étant, les objectifs d'autres groupes terroristes en Afghanistan cadrent plus ou moins avec ceux des Taliban et d'Al-Qaida. Selon les estimations, il y aurait entre 8 000 et 10 000 combattants terroristes étrangers en Afghanistan, en comptant ceux qui luttent aux côtés de l'EIIL. La vaste majorité d'entre eux sont originaires de la région, en particulier du Pakistan. Les combattants originaires d'Asie centrale qui agissent sous l'égide des Taliban peuvent avoir des affinités avec de l'EIIL et nourrir l'ambition de lancer des attaques en Asie centrale, mais leur liberté d'action est actuellement limitée.

Le processus de paix a suscité un regain d'intérêt de la communauté internationale pour le régime de sanctions imposé par la résolution 1988 (2011), du fait qu'il importe de faciliter les déplacements de négociateurs Taliban inscrits sur la Liste. Le 6 avril 2019, le Comité a approuvé pour une durée de neuf mois une demande de dérogation aux mesures d'interdiction de voyager visant 11 personnes inscrites sur la Liste relative aux sanctions.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Situation des Taliban	6
A. Le commandement Taliban	6
B. Prévisions pour la saison des combats de 2019	8
C. Les Taliban et Al-Qaida	9
D. Financement des Taliban et liens avec des activités et des organisations criminelles	10
II. Processus de paix	14
III. État islamique d’Iraq et du Levant en Afghanistan	15
IV. Combattants terroristes étrangers en Afghanistan	19
V. Application des sanctions	20
A. Interdiction de voyager	20
B. Gel des avoirs	21
C. Embargo sur les armes	22
VI. Activités de l’Équipe de surveillance	23
A. Coopération avec des États Membres et des interlocuteurs non officiels	23
B. Coopération avec des organisations régionales	23
C. Coopération avec d’autres organismes des Nations Unies	24
D. Coopération entre le Conseil de sécurité et l’Organisation internationale de police criminelle	24
E. Contribution au débat public	24

I. Situation des Taliban

A. Le commandement Taliban

1. Depuis le précédent rapport (S/2018/466) de l'Équipe de surveillance et le cessez-le-feu observé à l'occasion de l'Eïd al-Fitr en juin 2018, le commandement Taliban a dû surmonter un certain nombre de difficultés, notamment l'ouverture inattendue de négociations directes avec les États-Unis, les attaques menées avec succès contre de nombreux commandants de rang intermédiaire et supérieur et divers édits religieux par lesquels le conflit en Afghanistan a été déclaré illégal en vertu des principes de l'Islam. En dépit de ces difficultés, le commandement Taliban a réussi à maintenir l'unité générale du groupe, tout en engageant le mouvement sur la voie d'une plus grande reconnaissance politique grâce aux négociations qu'il mène avec les États-Unis et aux contacts qu'il noue avec d'autres États Membres. Il convient de noter que ces contacts ont souvent eu lieu en violation de l'interdiction de voyager visant les personnes inscrites sur la Liste relative aux sanctions établie en application de la résolution 1988 (2011).

2. L'intensification des pressions exercées par les citoyens afghans ordinaires pour mettre fin aux combats constitue l'un des faits nouveaux les plus notables survenus ces 12 derniers mois. Le cessez-le-feu observé du 15 au 17 juin 2018 à l'occasion de l'Eïd al-Fitr a mis en évidence le sentiment d'épuisement et de mécontentement lié à la guerre. Pendant cette trêve, entre 25 000 et 30 000 Taliban seraient entrés dans les villes, les villages et les localités contrôlés par le Gouvernement. Ils ont établi des contacts directs et pacifiques avec des agents de l'État et des membres des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes et ont même célébré avec eux la fête de l'Eïd dans un élan sans précédent de bonne volonté.

3. Toutefois, dès le deuxième jour du cessez-le-feu, des chefs Taliban, notamment le mollah Yaqub, Émir adjoint (non inscrit sur la Liste) et le porte-parole des Taliban, Zabihullah Mujahid (non inscrit sur la Liste), ont commencé à enjoindre aux commandants Taliban de mettre leurs membres en garde contre ces interactions et ont qualifié ces comportements de trahison¹. Cet ordre étant largement ignoré par les hommes du rang, les Taliban ont publié le 17 juin une déclaration dans laquelle ils ont ordonné à tous leurs combattants de quitter les zones contrôlées par le Gouvernement avant le coucher du soleil du même jour et de reprendre le jihad contre le Gouvernement afghan¹.

4. Le commandement Taliban a par la suite entrepris de multiplier les attaques dans l'ensemble du pays et de remplacer systématiquement tous les commandants qui se seraient montrés réticents à empêcher leurs combattants de fraterniser avec des citoyens afghans dans les zones contrôlées par le Gouvernement. Les commandants relevés de leurs fonctions ont été remplacés par des Taliban plus radicaux, souvent originaires d'autres provinces, ou soutenus par le Réseau Haqqani (TAe.012)². La province du Hérat en est un exemple : après le cessez-le-feu de l'Eïd al-Fitr, le Conseil suprême Taliban a décidé de remplacer le gouverneur fantôme du Hérat par le mollah Munib (non inscrit sur la Liste), partisan de la ligne dure originaire du Kandahar. Le précédent gouverneur fantôme, le mollah Abdul Rahim Manan, originaire de la province de Badghis, a conservé le poste d'adjoint, tandis qu'un autre extrémiste, le mollah Samad (non inscrit sur la Liste), a conservé un autre poste d'adjoint et été également nommé chef des services de renseignement pour la province. Certains remplaçants originaires d'autres provinces auraient été accompagnés par leurs

¹ Déclaration des Taliban.

² Un responsable afghan a déclaré que le Réseau Haqqani avait pesé sur la nomination de 22 gouverneurs Taliban fantômes dans les provinces.

propres unités rouges Taliban³, vraisemblablement en vue de tenir à l'écart des chefs de tribus locales ou des agents de l'État qui pourraient venir des mêmes tribus ou avoir des liens d'un autre ordre avec eux. Déjà dans son neuvième rapport (S/2018/466, par. 4), l'Équipe de surveillance avait fait état de remplacements de ce type effectués par le commandement des Taliban.

5. Les Taliban ont également subi des pertes parmi leurs hauts responsables au cours des combats, dont la plus importante a été celle du mollah Manan Akhund Manan lors d'une frappe aérienne menée le 1^{er} décembre 2018⁴. Le mollah Manan était le gouverneur fantôme du Helmand, dirigeait les opérations militaires dans la province et était le plus haut responsable Taliban de la région du sud. Le mollah Manan a été remplacé par le mollah Sharafuddin Taqi, ce qui aurait causé des frictions parmi les Taliban, dont beaucoup lui auraient préféré Mohammad Ibrahim Sardar (non inscrit sur la Liste)⁵. Le mollah Taqi lui-même aurait été tué lors d'une frappe aérienne en avril 2019.

6. En septembre 2018, les Taliban ont annoncé la mort de Jallaluddin Haqqani (TAi.040), fondateur du Réseau Haqqani. Le fils d'Haqqani, Sirajuddin Jallaloudine Haqqani (TAi.144), est l'adjoint du chef Taliban Haibatullah Akhundzada (non inscrit sur la Liste) depuis fin mai 2016, et se trouve également à la tête du Réseau Haqqani. Des responsables ont rapporté qu'Haqqani était décédé quelques années auparavant des suites d'une longue maladie et que l'annonce de sa mort par les Taliban n'aurait aucune incidence concrète sur le champ de bataille. En novembre 2018, les Taliban ont publié une déclaration de condoléances à l'occasion du décès de Torek Agha (TAi.174), autre commandant Taliban de haut rang originaire du Kandahar.

7. En ce qui concerne la campagne militaire, les Taliban ont lancé dans les provinces de Badghis et de Farah des offensives contre les forces gouvernementales afghanes, à la fin juin, peu après le cessez-le-feu de l'Eïd al-Fitr. En juillet et en août, les Taliban ont mené des opérations distinctes pour éliminer leurs rivaux de l'Eïl dans la province de Jozjan. Au 19 juin 2018, les Taliban avaient repris leurs attaques à grande et à petite échelle dans 21 provinces afghanes au total, signe de la fermeté du commandement et de la conduite des opérations menées par leurs forces combattantes. L'opération la plus marquante a été l'attaque et la brève prise éclair de la ville de Ghazni entre le 10 et le 14 août 2018. Beaucoup ont considéré cette attaque comme une réplique ferme des Taliban à la proposition du Gouvernement d'observer un deuxième cessez-le-feu à l'occasion de l'Eïd al-Adha, les 21 et 22 août.

8. L'offensive contre Ghazni a eu lieu peu après la nomination du général de corps d'armée Scott Miller comme nouveau commandant des forces américaines et des forces de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en Afghanistan, le 28 juin 2018, et après que l'OTAN a réaffirmé, le 12 juillet, l'appui de l'alliance à sa mission en Afghanistan en prolongeant son aide financière aux forces afghanes jusqu'à la fin de l'année 2024.

9. Les Taliban n'ont pas réussi à tenir Ghazni face à une contre-offensive énergique des forces afghanes et à l'appui aérien des États-Unis. Ils se sont ensuite retirés de la ville, après avoir incendié des bâtiments officiels. Avant l'offensive, les Taliban seraient parvenus à rassembler entre 800 et 1 200 combattants préalablement à l'attaque lancée depuis les provinces de Farah et du Hérat, ainsi que des unités rouges des provinces de Badghis et du Helmand. Les forces Taliban ont empêché l'arrivée

³ Unités de commando ou de forces spéciales des Taliban, également connues sous le nom de « Sre Kita » (en pachto).

⁴ Les Taliban ont confirmé la mort du mollah Manan dans une déclaration, le 2 décembre 2018.

⁵ Chef de la Commission militaire Taliban [voir le neuvième rapport de l'Équipe de surveillance (S/2018/466, par. 3)].

des renforts en bloquant les principales lignes de communication et en lançant simultanément une offensive sur plusieurs fronts, utilisant des uniformes et des véhicules pris à l'ennemi, la tactique consistant à créer un effet de surprise. Le niveau élevé de compétence opérationnelle a conduit certains responsables locaux de la sécurité à accuser les Taliban de bénéficier d'un appui et de conseils extérieurs.

10. Les Taliban ont continué de saper le moral des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes en lançant des attaques de nuit contre des postes de contrôle isolés, grâce notamment à de nouveaux arrivages de dispositifs de vision nocturne et de fusils de précision dans les arsenaux des Taliban. Cette tactique simple mais efficace a aidé les Taliban dans la bataille qu'ils ont livrée pour prendre le contrôle des zones rurales, et constitue vraisemblablement l'une des principales raisons pour lesquelles les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes leur ont cédé plus de terrain cette année, l'objectif de ces dernières étant de renforcer leur présence dans les zones qu'elles contrôlent sans subir des pertes excessives dans les avant-postes militaires isolés.

11. Les Taliban ont également mis à exécution la menace exprimée au printemps 2018 de prendre pour cible des officiers supérieurs des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes. L'assassinat le plus médiatisé a été celui du chef de la police de Kandahar, le général Abdul Raziq. Celui-ci a été tué lors d'un attentat commis de l'intérieur, en octobre 2018, qui a également causé la mort du chef de la Direction nationale de la sécurité dans le Helmand, blessé le gouverneur de la province du Kandahar et failli tuer le général de corps d'armée Miller. D'autres attentats ont été perpétrés par les Taliban, dont l'assassinat du commandant des forces spéciales du Ministère de l'intérieur dans la province de Paktika en juin, l'assassinat du chef de la Direction nationale de la sécurité à Qaiser en janvier 2019 et une explosion qui a coûté la vie au chef adjoint de la Direction nationale dans le Helmand en mars.

12. Il importe de souligner que les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes et les forces militaires internationales ont fait subir aux forces Taliban des revers importants et de lourdes pertes en vies humaines. À partir de juin 2018, les forces afghanes ont lancé des offensives dans les districts de Nad Ali, Naoua, Garmsir, Nahr-e Saraj, Sangin et Washer, sites clés de la province du Helmand, en vue de contrôler la route stratégique 601 reliant Nahr-e Saraj à Sangin et aboutissant à Kajaki. Les Taliban ont été repoussés et les forces afghanes ont repris la haute main sur les territoires qu'elles ont récupérés en établissant des points de contrôle et en renforçant les moyens logistiques des nouveaux avant-postes. Ces opérations ont allégé la pression exercée sur la capitale provinciale, Lachkar Gah, la Police nationale afghane et la Direction nationale de la sécurité ayant repris leurs activités dans certaines parties de la ville, notamment à Babaji, qui se trouvait jusqu'alors sous le contrôle et l'influence des Taliban.

B. Prévisions pour la saison des combats de 2019

13. Le 12 avril 2019, les Taliban ont annoncé le coup d'envoi de leur offensive de printemps, baptisée opération « Fatah » (« Victoire »), exprimant ainsi leur confiance dans l'année à venir. Ce message n'a rien d'étonnant comparé aux précédentes offensives de printemps, car il renvoie aux objectifs habituels de l'instauration d'un régime islamique dans le pays et de la fin de l'occupation étrangère. Le ton a néanmoins changé en ce qu'il est fait référence au Gouvernement afghan comme étant l'administration de Kaboul plutôt que le régime fantoche. L'approche adoptée à l'égard des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes est en outre plus nuancée, sécurité et sûreté leur étant assurées en cas de défection. Il semblerait que les deux parties se préparent à une intensification des opérations militaires, et le tour

pris par le début de l'offensive de 2019 semble annoncer une recrudescence de la violence.

14. Les États Membres s'attendent à ce que les Taliban renforcent en 2019 la pression militaire qu'ils exercent sur les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes et, partant, sur le Gouvernement afghan, à mesure que toutes négociations progresseront. De nombreux responsables ont laissé entendre que le commandement Taliban était prêt à subir davantage de pertes afin d'atteindre ses objectifs politiques, perspective dont il considère désormais qu'elle se précise. L'intensification du recrutement de réfugiés afghans à l'étranger grâce aux vastes réseaux de madrassas pro-Taliban aurait été plus marquée que d'ordinaire au cours de l'hiver. Des délais de grâce de trois mois auraient été accordés aux étudiants pour les encourager à participer aux hostilités contre les forces gouvernementales.

15. Certains États Membres estiment que les combattants Taliban seraient au nombre de 55 000 à 85 000, ce dernier chiffre pouvant inclure les combattants actifs durant l'offensive d'été, qui débute habituellement en avril. En incluant les intermédiaires des Taliban et les non-combattants, l'effectif total pourrait atteindre environ 100 000 personnes. Des responsables afghans ont déclaré que les quelque 30 000 combattants Taliban qui étaient entrés dans des zones contrôlées par le Gouvernement pendant la seule période du cessez-le-feu étaient un bon indicateur de l'effectif total des Taliban. Il ressort clairement de toutes les informations dont dispose l'Équipe de surveillance que les Taliban n'ont aucun mal à recruter, à obtenir des fonds ou à se procurer des armes ou des munitions.

16. Au cours de la période considérée, les Taliban et les forces gouvernementales se sont disputé le contrôle de 40 % à 50 % du territoire afghan, et 25 à 30 districts seraient désormais entièrement aux mains des premiers, soit environ deux fois plus que ce qu'indiqué par l'Équipe de surveillance dans son neuvième rapport (S/2018/466, par. 18). Des responsables ont toutefois noté que les Taliban n'avaient pas atteint leur objectif inchangé durant les offensives successives, qui était de prendre et de conserver le contrôle d'une capitale provinciale.

17. L'une des préoccupations particulières évoquées par certains responsables des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes concernait les mesures de sécurité à prendre en vue des élections présidentielles, qui doivent normalement se tenir le 28 septembre 2019. Beaucoup ont fait observer qu'il serait difficile de combattre les Taliban tout en assurant la sécurité des élections, comme cela fut le cas pour le scrutin législatif d'octobre 2018.

C. Les Taliban et Al-Qaida

18. Les Taliban demeurent le principal partenaire de tous les groupes terroristes étrangers qui opèrent en Afghanistan, à l'exception de l'EIIL. Comme indiqué auparavant (S/2018/466, par. 19), ils coopèrent et entretiennent des rapports étroits avec Al-Qaida, Al-Qaida dans le sous-continent indien, le Réseau Haqqani⁶, Lashkar-e-Tayyiba (QDe.188), le Mouvement islamique d'Ouzbékistan (QDe.010), le Mouvement islamique du Turkestan oriental (QDe.088) et près d'une vingtaine de groupes d'envergure régionale et mondiale. En échange d'une protection et de la possibilité de poursuivre leurs propres activités, les combattants étrangers restent aussi nombreux à opérer sous l'autorité des Taliban dans plusieurs provinces afghanes.

⁶ Le réseau Haqqani fait officiellement partie des Taliban.

19. Al-Qaïda continue de voir l'Afghanistan comme un sanctuaire pour ses dirigeants, du fait de ses liens solides et de longue date avec les Taliban. Aïman Muhammed Rabi al-Zawahiri (QDi.006), Hamza Oussama Muhammad ben Laden (QDi.421) et les chefs des Taliban ont constamment insisté sur l'importance de l'alliance entre Al-Qaïda et les Taliban. Al-Qaïda a gagné en puissance en agissant sous l'égide des Taliban dans tout l'Afghanistan et est plus active que ces dernières années. Elle cherche à renforcer sa présence dans la province de Badakhchan, plus spécialement dans le district de Chighnan, qui a une frontière commune avec le Tadjikistan. Elle s'emploie à accroître sa présence dans le district de Barmal (province de Paktika) et, en étroite coopération avec Lashkar-e Tayyiba et le Réseau Haqqani, a entrepris d'étoffer ses effectifs concentrés dans la zone frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan. Les membres d'Al-Qaïda jouent le rôle d'instructeurs et d'enseignants religieux auprès des personnes au service des Taliban et des membres de leurs familles⁷.

20. Des responsables afghans ont dit estimer à environ 240 le nombre de membres d'Al-Qaïda opérant dans le pays, les éléments les plus influents se trouvant dans les provinces de Badakhchan, Kounar et Zabol. Par ailleurs, la présence active de chefs et de conseillers d'Al-Qaïda dans le Helmand et le Kandahar est fréquemment signalée. Un certain nombre de militants d'Al-Qaïda venus d'Égypte seraient arrivés en Afghanistan.

21. À l'instar des années précédentes, Al-Qaïda a publié en 2018 des déclarations soulignant que l'Émirat islamique d'Afghanistan des Taliban était un exemple à suivre pour tous les musulmans, et a notamment diffusé, en août, une vidéo de cinq minutes dans laquelle Al-Zawahiri déclarait qu'Al-Qaïda considérait l'Émirat islamique d'Afghanistan comme l'élément central d'un califat réinstauré et exhortait tous les musulmans à soutenir la guerre des Taliban contre la campagne de croisade menée en Afghanistan et ailleurs.

22. À la suite de l'annonce du décès de Maulana Fazlullah (QDi.352), le dirigeant de Tehrik-e-Taliban Pakistan (QDe.132), et de Jalaluddin Haqqani, le fondateur du Réseau Haqqani, des éloges funèbres ont été prononcés en août et en septembre par Al-Zawahiri et par le commandement général d'Al-Qaïda.

D. Financement des Taliban et liens avec des activités et des organisations criminelles

23. Les Taliban continuent de s'adapter et de développer leur capacité de générer des revenus financiers et d'en maintenir le niveau pour soutenir leurs opérations. Leurs principales sources de revenu restent le trafic de stupéfiants, l'extraction illégale de minerais et autres ressources, le prélèvement de taxes, l'extorsion de fonds, la vente de biens et de services publics et commerciaux, et les dons provenant de l'étranger.

24. Les autorités afghanes et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) (dans son rapport *Afghanistan Opium Survey 2018*) ont souligné que la surface agricole consacrée à la culture du pavot avait diminué de 20 % par rapport au niveau record de 2017, mais que les niveaux de culture, estimés à 263 000 hectares, restaient au deuxième rang des niveaux les plus élevés enregistrés jusqu'à présent. La réduction s'élevait à 65 000 hectares et était due à la sécheresse qui avait sévi dans de nombreuses régions au cours de l'année 2018. Selon l'ONUDC, compte tenu de la

⁷ Information communiquée par un État Membre.

baisse générale des rendements, la production d'opium a chuté de 29 % (6 400 tonnes selon les estimations), par rapport aux 9 000 tonnes produites en 2017.

25. Les forces militaires afghanes et internationales ont intensifié leurs frappes aériennes ciblées sur des sites de production d'opium répartis dans tout le pays. Rien n'indique, cependant, que ces efforts aient permis de réduire significativement le trafic de drogues. Selon les autorités afghanes, au cours des deux premiers mois de 2019, les services de lutte contre les stupéfiants ont mené 839 opérations qui se sont soldées par l'arrestation de 924 personnes, dont neuf policiers, deux agents des services spéciaux, un ressortissant étranger et 15 femmes. Au cours de l'année écoulée, environ une tonne de drogues a été saisie chaque mois.

26. En dépit de la baisse de la production de pavot, la principale source de revenus des Taliban est restée le commerce international de stupéfiants, qui leur aurait rapporté environ 400 millions de dollars au cours de la période considérée, selon les autorités afghanes. Ce chiffre, qui demeure stable, correspond au montant des revenus tirés du trafic de stupéfiants indiqué par l'Équipe de surveillance dans ses neuvième (S/2018/466) et septième (S/2016/842) rapports. Comme celle-ci l'a mentionné dans son huitième rapport (S/2017/409, par. 20), le fait que les Taliban contrôlent désormais tous les aspects de la production est probablement le signe que le montant total de leurs recettes est plus élevé encore. Les autorités afghanes ont également noté que les Taliban s'étaient lancés dans la production de méthamphétamine sous forme de cristaux, qui, pour l'instant, semble être réservée à une consommation intérieure⁸.

27. Outre les circuits d'exportation de stupéfiants dont l'Équipe de surveillance a déjà fait état dans ses rapports précédents, les responsables afghans ont signalé un nouvel itinéraire du trafic d'héroïne depuis l'Afghanistan vers l'Europe occidentale, passant par le Turkménistan, l'Azerbaïdjan, la Géorgie et les Balkans. En 2018, environ 900 kg d'héroïne auraient été saisis en Azerbaïdjan, soit une nette augmentation par rapport aux années précédentes⁹.

28. L'Équipe de surveillance a appelé l'attention sur les revenus que les Taliban tirent de l'exploitation illégale des ressources naturelles et d'actes d'extorsion ciblant des opérations commerciales du secteur minier et a formulé plusieurs recommandations liées à ces questions (S/2015/79, par. 22 à 30 ; S/2015/648, par. 42 à 47 ; S/2016/842, par. 49 à 54). Elle reste en contact régulier avec les autorités afghanes, en particulier le Ministère des mines et du pétrole, pour suivre de près les activités d'extraction illicite des ressources minérales génératrices de revenus pour les Taliban et l'EIL.

29. Selon les estimations du Ministère des mines et du pétrole, les Taliban et d'autres organisations terroristes ne tirent pas actuellement de revenus considérables de l'exploitation minière illégale, en raison notamment de la baisse des prix du talc, du marbre, du lapis-lazuli et d'autres pierres en provenance d'Afghanistan. Les Taliban ont suspendu les opérations d'extraction dans la province du Badakhchan, en partie au moins à cause de la chute des prix du marché. Dans d'autres cas, ils tirent des revenus des activités minières en prélevant des taxes sur les activités d'extraction implantées dans les territoires placés sous leur contrôle, comme ils le font avec d'autres formes d'activité commerciale.

30. Les responsables afghans ont pris acte de la suspension temporaire de la participation de l'Afghanistan, en janvier 2019, à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives, organe mondial qui définit les règles de bonne gouvernance des industries pétrolière, gazière et minière. Dans un communiqué, le

⁸ Par exemple, 200 kg de cristaux de méthamphétamine ont été saisis par la brigade afghane de lutte contre les stupéfiants en 2018.

⁹ Informations communiquées par des États Membres.

conseil d'administration de l'Initiative a reconnu les conditions particulièrement difficiles dans lesquelles l'Afghanistan met en œuvre l'Initiative, mais a conclu que le pays avait fait des progrès inadéquats globalement dans la mise en œuvre de la Norme de l'Initiative. Nonobstant la décision du Conseil d'administration de l'Initiative, l'Afghanistan a amorcé un certain nombre de mesures pour améliorer la transparence et la gouvernance dans le secteur minier. Le Ministère des mines et du pétrole est à l'origine de projets de lois tendant à réglementer l'octroi de licences d'exploitation et de commercialisation de minéraux qui, une fois appliquées, lui permettront de mieux contrôler la gestion des contrats miniers et lui donneront des moyens supplémentaires de lutter contre l'extraction illégale.

31. En octobre 2018, le Gouvernement afghan a promulgué la loi relative aux ressources minérales, qui fournit une base juridique au développement du secteur des industries extractives. La loi prévoit également un système de contrôles croisés pour s'assurer que les procédures d'appel d'offres préalables à l'attribution des contrats miniers se déroulent de manière transparente. Toute compagnie minière qui n'est pas régie par l'administration centrale ou qui opère dans des zones échappant au contrôle du Gouvernement, sera dénoncée publiquement. À l'appui de ces mesures, le Ministère a informé l'Équipe de surveillance qu'il avait entrepris de réaliser le relevé cartographique des gisements de ressources minérales de 16 provinces afghanes d'ici à la fin de 2019. Les mêmes relevés seront effectués dans d'autres provinces lorsque les conditions de sécurité le permettront.

32. Le Ministère des mines et du pétrole étudie également la possibilité de renforcer les capacités nationales en matière de broyage du talc, ce minéral étant actuellement exporté au Pakistan pour y être raffiné. Pour promouvoir une industrie de broyage nationale, le Ministère soumet les exportations de talc à des taxes qui diminuent à mesure que le degré d'affinage augmente. L'amélioration des capacités de traitement est également une priorité pour le marbre, la chromite, le cuivre et le fer.

33. Certaines carrières de marbre du Helmand sont toujours sous le contrôle direct des Taliban ou soumises à une forte influence de ces derniers. La zone du barrage de Salma, à environ 125 km à l'est d'Hérat, compte également un certain nombre de carrières de marbre. Bien que celles-ci soient sous le contrôle du Gouvernement, les voies d'acheminement jusqu'à la ville d'Hérat où les blocs de marbre sont traités sont exposées aux intrusions des Taliban. De même, si les entreprises établies à Hérat sont désormais capables de travailler le marbre (au lieu de l'exporter), le risque existe que les Taliban se livrent à des actes d'extorsion lorsque le marbre est acheminé jusqu'à la frontière avec la République islamique d'Iran. Le marbre travaillé a beaucoup plus de valeur que le marbre à l'état brut.

34. L'Équipe de surveillance a été informée que l'absence de contrôle du Gouvernement dans certaines zones pourrait contribuer à l'exploitation de ressources minérales par des bandes criminelles organisées. De hauts responsables ont indiqué que des bandes organisées traversent la frontière depuis la République islamique d'Iran et pénètrent dans le district de Chindand, dans la province du Hérat, afin d'y extraire de la muscovite¹⁰. Ce district est une zone âprement disputée où les forces Taliban dirigées par le mollah Samad sont très présentes.

35. Des responsables afghans ont signalé l'existence de liens étroits entre les Taliban et des groupes criminels organisés dans un certain nombre de provinces, notamment celles de Khost, Paktiya, Paktika, le Kondoz, Takhar et Badakhchan. La

¹⁰ La muscovite en feuillets est un isolant, ce qui la rend propre à une utilisation dans la fabrication de certaines pièces de matériel électrique. Sous forme de grains, d'écaillés ou de poudre, elle sert de produit de charge ou de dilution dans différents types de peinture, de produit de traitement de surface et de produit manufacturé.

relation entre les deux groupes a été décrite comme un partenariat équilibré qui permet aux Taliban de tirer parti des revenus générés par l'héroïne, le haschisch, les pignons, l'extorsion de fonds aux entreprises locales et la vente de voitures réassemblées¹¹ et de pièces détachées pour automobiles.

36. Dans son neuvième rapport (S/2018/466, par. 33), l'Équipe de surveillance a souligné le rôle joué par les riches donateurs et commanditaires des Taliban résidant dans les États du Golfe et des pays voisins de l'Afghanistan. Au cours de l'année écoulée, des responsables des services de sécurité et de renseignement ont signalé l'existence d'un réseau d'individus, de sociétés, de mosquées et de madrassas dont il est de notoriété publique qu'ils financent les Taliban et blanchissent de l'argent pour leur compte. En particulier, diverses fondations caritatives de pays du Golfe donnent chaque année environ 60 millions de dollars au Réseau Haqqani¹². L'une des épouses de Sirajuddin Haqqani, de nationalité saoudienne, sert d'intermédiaire dans cette relation.

37. L'Équipe de surveillance a également été informée que les partisans des Taliban prenaient soin d'acheminer leurs contributions financières sous forme de sommes en espèces remises à des commerçants locaux et à des sociétés écrans. Parmi les intermédiaires ayant organisé de tels dons figuraient Nasiruddin Haqqani (TAi.146), Najibullah Haqqani (TAi.071), Jamaal Uddin Agha (non inscrit sur la Liste), Ahmed Shah Noorzai Obaidullah (TAi.166) ainsi que le mollah Mansour Dadullah et Akhtar Mohammad Mansour Shah Mohammed (TAi.011), tous deux décédés.

38. Des États Membres signalent que certains membres des Taliban ont effectué des visites dans les États du Golfe pour y recueillir des dons en espèces s'élevant à plusieurs millions de dollars des États-Unis. Par la suite, des sommes plus modestes ont été remises en espèces à des hommes d'affaires afghans connus qui faisaient de fréquent pèlerinages, profitant ainsi des réseaux tribaux afghans qui existent déjà au sein de la diaspora afghane établie dans les États du Golfe et le Baloutchistan (Pakistan). Il n'était pas dit ouvertement aux individus en question à quoi devait servir l'argent et les personnes revenant de pèlerinage étaient spécialement choisies du fait qu'il était peu probable qu'elles soient fouillées durant leur voyage. Lorsque ces personnes rentraient dans leur pays, des commandants Taliban récupéraient les fonds en autorisant les passeurs de fonds à en garder une partie.

39. Des individus qui ont des activités commerciales légales dans les États du Golfe et au Baloutchistan blanchissent également de l'argent pour les Taliban avec lesquels ils partagent les bénéfices. Abdul Razaq Akhund Lala Akhund (TAi.053) blanchirait de l'argent provenant du trafic de drogues et l'Équipe de surveillance continue de recevoir des informations selon lesquelles Faizullah Khan Noorzai (TAi.153) et Malik Noorzai (TAi.154) blanchissent des fonds et financent les Taliban par le biais d'une affaire d'import-export de pièces détachées pour automobiles en provenance du Japon. L'Équipe de surveillance a déjà mentionné les frères Noorzai dans des rapports précédents (S/2012/683, par. 46 et 47, S/2013/656, par. 16 et S/2014/402, par. 31) et il est notoire qu'ils ont des activités au Japon, à Karachi et à Chaman, dans la province du Baloutchistan, au Pakistan, ainsi qu'à Doubaï, aux Émirats arabes unis. Les frères Noorzai auraient utilisé des fonds procurés par le mollah Zakir (non inscrit sur la Liste), membre du Conseil suprême Taliban et ancien commandant militaire Taliban pour la région du sud.

¹¹ Les automobiles sont souvent démontées avant d'être expédiées dans le pays afin d'éviter les taxes d'importation. Une fois en Afghanistan, les véhicules sont remontés et vendus avec une plus grande marge de profit.

¹² Information communiquée par un État Membre.

II. Processus de paix

40. Malgré la violence qui a marqué l'année écoulée en Afghanistan, les premières mesures concrètes en vue d'engager des pourparlers de paix ont été prises. En juin 2018, M. Ghani a, sans succès, invité le chef suprême des Taliban, Haibatullah Akhundzada, à des entretiens directs et a proposé un cessez-le-feu prolongé pour une période pouvant aller jusqu'à un an. Des membres du Haut Conseil pour la paix ont tenu des pourparlers par vidéoconférence avec des dirigeants Taliban et les ont exhortés à prolonger le cessez-le-feu de l'Eïd al-Fitr. Comme indiqué ci-dessus, le commandement Taliban a réagi rapidement en donnant l'ordre aux hommes du rang de retourner au front. Des représentants de l'État et des membres du Conseil ont malgré tout rencontré des membres des Taliban durant les trois jours de cessez-le-feu. Ces échanges ont mis en évidence la lassitude suscitée par la poursuite du conflit et le vif désir de paix ressenti par de nombreux combattants Taliban.

41. Une étape supplémentaire a été franchie quand les Taliban ont annoncé qu'une délégation menée par Sher Mohammad Abbas Stanekzai Padshah Khan (TAi.067) avait rencontré des représentants du Gouvernement américain le 23 juillet à Doha. Par la suite, en septembre, le nouveau Représentant spécial des États-Unis pour la réconciliation afghane et ancien ambassadeur des États-Unis en Afghanistan, Zalmay Khalilzad, est arrivé en Afghanistan pour entamer les préparatifs de futures négociations.

42. Le 25 octobre, le Pakistan a annoncé qu'Abdul Ghani Baradar Abdul Ahmad Turk (TAi.024) avait été libéré afin de lui permettre de participer aux discussions à Doha. Le fait que Baradar, l'un des membres fondateurs du mouvement Taliban, rejoigne la délégation a été interprété comme le signe que les Taliban voulaient montrer qu'ils prenaient les négociations au sérieux. Le 24 janvier 2019, les Taliban ont annoncé la nomination de Baradar comme adjoint de Haibatullah pour les affaires politiques.

43. Des responsables afghans ont fait part à l'Équipe de surveillance de leur intention de faire avancer le processus de paix, mais pas à n'importe quel coût. Ils sont notamment soucieux de préserver ce qu'ils considèrent comme l'héritage positif des 18 dernières années. De même, ils ont exprimé leur malaise à l'idée que les États-Unis pourraient aller de l'avant rapidement sans consulter le Gouvernement afghan. L'annonce dans les médias sociaux du retrait prévu de la moitié des forces américaines actuellement stationnées dans le pays a suscité des inquiétudes chez les responsables afghans.

44. Les Taliban ont mis fin aux pourparlers avec les États-Unis au début du mois de janvier 2019 en raison de leur refus d'accepter de dialoguer avec le Gouvernement afghan. Ils ont maintenu leurs exigences traditionnelles, à savoir le retrait des forces étrangères, une révision de la Constitution afghane, le retrait des Taliban de la liste relative aux sanctions établie en application de la résolution 1988 (2011) et la libération de tous les Taliban actuellement détenus par le Gouvernement. Les interlocuteurs afghans et les autres interlocuteurs de l'Équipe de surveillance sont d'avis que les Taliban n'ont guère intérêt à faire des concessions dans la situation actuelle, ce qui laisse présumer que le groupe continuera simplement à négocier sans réel désir de parvenir à une solution.

45. En février 2019, la première rencontre entre les Taliban et d'importantes personnalités afghanes s'est tenue à Moscou. Le dialogue s'est conclu par un engagement à trouver un règlement politique.

46. Au cours de la période considérée, deux conférences islamiques ont été convoquées, à l'issue desquelles a été rejeté le point de vue des Taliban selon lequel

le conflit en Afghanistan pourrait être considéré comme un saint combat, ou jihad. La première conférence a eu lieu en Indonésie en mai 2018, à l'initiative d'érudits musulmans originaires d'Afghanistan, d'Indonésie et du Pakistan. La seconde a été organisée par l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et s'est déroulée en Arabie saoudite en juillet 2018. Les fatwas émises ensuite ont fait de la négociation d'une solution pacifique un devoir religieux imposé au Gouvernement afghan et aux Taliban¹³. Cela a suscité la préoccupation du haut commandement Taliban, qui s'est efforcé de rejeter ces décrets en les taxant de fatwas américaines, mais la pression croissante en faveur de la paix exercée par les hauts dignitaires religieux et les érudits musulmans a manifestement semé le doute chez certains membres des Taliban.

47. Le calendrier politique de 2019 risque de poser problème tant pour la réconciliation que pour la sécurité. Jusqu'à présent, les pourparlers de paix ont été organisés dans l'espoir de réaliser des progrès significatifs durant cette année. La grande jirga consultative fixée au 29 avril 2019 a constitué un défi en matière de logistique et de sécurité, et les perspectives de la voir aboutir à un processus de paix interne à l'Afghanistan étaient mitigées. Le mandat présidentiel nécessite l'organisation d'élections en 2019, certaines personnalités politiques arguant que le mandat expirera en mai, quatre mois avant la date la plus rapprochée possible pour la tenue d'élections qui auraient lieu en septembre. Certains États Membres s'attendent à ce que les Taliban cherchent à perturber ces processus du fait qu'ils ne veulent pas voir d'autres parties afghanes établir un mandat présidentiel renforcé avant que la réalisation de progrès dans les négociations de paix.

III. État islamique d'Iraq et du Levant en Afghanistan

48. En 2018, l'EIIL en Afghanistan a subi des revers militaires, perdu des territoires et vu les rangs de ses hauts responsables s'éclaircir continuellement. Son ancien bastion dans les monts de Spin Ghar s'est érodé et le groupe ne tient plus qu'un petit nombre de poches dans le district d'Achin de la province du Nangarhar. Ses tentatives pour s'étendre dans les provinces de Paktiya et du Logar, au sud-est du pays, ont échoué. Les opérations des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes et des forces militaires internationales ont permis de reprendre une grande partie du territoire autrefois tenu par l'EIIL, et les Taliban ont également affaibli le contrôle exercé par le groupe sur d'autres zones du Nangarhar. L'EIIL a donc été incapable de maintenir la cadence de ses opérations au rythme des années précédentes.

49. À l'heure actuelle, aucune présence organisée ou visible de l'EIIL ne survit sinon à l'est du pays, où elle reste concentrée dans les provinces orientales du Kounar et du Nangarhar. L'Équipe de surveillance, se fondant sur plusieurs évaluations faites par des États Membres, estime que le nombre total de combattants se situe entre 2 500 et 4 000.

50. Le 25 août 2018, le porte-parole adjoint de la présidence afghane a publié un communiqué annonçant que le dirigeant de l'État islamique d'Iraq et du Levant-province du Khorassan (EIIL-province du Khorassan) (QDe.161), Abu Sayed Bajauri, avait été tué lors d'une frappe aérienne dans le district de Khogyani (province du Nangarhar). Plus tard, le 31 décembre, il a été annoncé que le dirigeant par intérim de l'EIIL-province du Khorassan, Qari Riaz, avait été tué lors d'une frappe aérienne dans le district de Chaparhar (province du Nangarhar). L'actuel et quatrième chef de l'EIIL en Afghanistan est le mawlaoui Ziya ul-Haq (également connu sous le nom d'Abu Omar al-Khorasani) (non inscrit sur la Liste). La majorité des dirigeants et des

¹³ Le Haut Conseil pour la paix a déclaré avoir distribué des centaines de milliers d'exemplaires du texte des fatwas dans tout le pays pour que le public en prenne connaissance.

membres de l'EIIL demeurent historiquement liés au groupe Tehrik-e-Taliban Pakistan.

51. L'EIIL dans la province du Nangarhar est en relation directe avec la structure centrale de l'EIIL en Iraq et en République arabe syrienne. Les nominations à des postes importants font l'objet de discussions entre l'EIIL en Afghanistan et le commandement de l'EIIL ; la publication de vidéos de propagande est coordonnée et ces vidéos sont ensuite diffusées en arabe et en pachto.

52. Les ressources financières de l'EIIL en Afghanistan provenaient autrefois de la structure centrale de l'EIIL en Iraq et en République arabe syrienne. À l'heure actuelle, l'EIIL en Afghanistan semble avoir davantage recours à l'autofinancement de ses activités. Les sommes versées aux membres subalternes de l'EIIL semblent avoir considérablement diminué. Les recettes de l'EIIL en Afghanistan proviennent actuellement de l'exploitation des ressources locales, notamment d'activités minières illégales, de l'exploitation forestière, de l'extorsion de fonds à des entreprises de transport, du prélèvement d'un impôt local sur les ménages, de la collecte de fonds de solidarité auprès de mosquées à l'étranger et de dons d'origine internationale.

53. L'EIIL en Afghanistan a essuyé un sérieux revers en juillet 2018 avec la défaite de son affilié autrefois dirigé par l'ancien commandant Taliban, Qari Hekmatullah, dans la province septentrionale de Jozjan. Ouzbèke de souche, Hekmatullah a été tué lors d'une frappe aérienne dans la province du Fariyab en avril 2018. Son adjoint, autre ancien commandant Taliban d'origine ouzbèke, Mawlawi Habib ul-Rahman (non inscrit sur la Liste), lui a succédé à la tête du groupe. L'EIIL ayant été affaibli par d'autres attaques ciblées menées par les forces spéciales afghanes et par de frappes aériennes, les forces Taliban ont assiégé ceux de ses combattants qui s'étaient retranchés dans les deux districts les plus méridionaux de la province de Jozjan, Darzab et Qouch Tapa. Vers la fin du mois de juillet, 800 combattants Taliban se seraient trouvés dans la zone, enserrant les derniers résistants de l'EIIL sur trois côtés. À la fin du mois, après 20 jours de combats, l'EIIL avait perdu la bataille et 200 de ses combattants. Plutôt que de se faire tuer par les Taliban, Ul-Rahman et environ 250 combattants de l'EIIL et leurs familles se sont rendus aux forces afghanes dans le district de Darzab.

54. La plupart des combattants de l'EIIL qui se sont rendus ont finalement été transférés à la prison de Bagram, une trentaine de mineurs étant restés en détention à Kaboul. Des responsables afghans ont indiqué que 25 à 30 combattants terroristes étrangers s'étaient également rendus, mais aux Taliban. La plupart de ces combattants étaient originaires d'Asie centrale, mais ils comptaient aussi parmi eux aussi deux ressortissants français et deux ressortissants indonésiens. L'enquête qui a suivi a montré que la branche de l'EIIL dans la province du Jozjan était en contact direct et régulier avec l'EIIL du Nangarhar par lequel transitaient toutes les communications. Il n'y avait pas de communications indépendantes avec la structure centrale de l'EIIL en Iraq et en République arabe syrienne en dehors de ce canal.

55. Les Taliban se sont empressés de crier victoire et ont annoncé dans un communiqué que l'EIIL de la province du Jozjan avait été éradiqué. Bien que la défaite de l'EIIL dans cette province ait été partiellement due aux efforts conjugués des forces afghanes et de la coalition, elle a été un succès de propagande pour les Taliban.

56. À partir de la mi-octobre 2018, les Taliban ont lancé une vaste offensive contre l'EIIL dans l'est du pays et ont encore accru l'intensité de leurs attaques dans la province du Kounar en avril. Forts du succès de propagande qu'a été pour eux la défaite de l'EIIL-province du Khorassan dans le Jozjan, les Taliban vont sans doute donner la priorité à de nouvelles percées dans le territoire tenu par l'EIIL. Les forces

de sécurité afghanes ont intensifié leurs opérations contre l'EIL en Afghanistan. Depuis avril 2018, quelque 300 opérations terrestres et aériennes ont causé la mort d'environ 1 200 combattants de ce groupe. Ces opérations étaient concentrées sur les districts de Khogyani, Pachir wa Agam et Kot, au sud de la province du Nangarhar. Selon des responsables afghans, des combattants de l'EIL se sont repliés de l'autre côté de la frontière orientale sous la pression de l'Armée nationale afghane.

57. Après sa disparition dans le Jozjan et les pertes subies parallèlement dans le Nangarhar, l'EIL a publié un nombre croissant de communiqués revendiquant des attentats spectaculaires commis à Kaboul et ailleurs. Entre autres attaques de grande envergure, l'EIL-province du Khorassan a revendiqué un attentat-suicide sophistiqué contre le nouveau complexe du Ministère de l'intérieur à Kaboul, le 30 mai 2018, un attentat-suicide visant un rassemblement de combattants Taliban et de soldats des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes à l'occasion de l'Eïd al-Fitr, dans le Nangarhar, le 16 juin¹⁴, un attentat-suicide à l'entrée des bureaux de la direction de la sécurité nationale à Kaboul, le 16 août, une attaque à la roquette contre le palais présidentiel pendant un discours de M. Ghani, le 21 août, une attaque au mortier, à Kaboul, lors d'une cérémonie commémorative en l'honneur de l'ancien dirigeant Hazara, Abdul Ali Mazari¹⁵, à laquelle assistaient l'ancien Conseiller pour la sécurité nationale, Hanif Atmar, et plusieurs autres responsables de premier plan, et un attentat-suicide complexe contre le Ministère des télécommunications et des technologies de l'information à Kaboul, le 20 avril 2019.

58. Toutefois, la majorité des attaques revendiquées par l'EIL étaient dirigées contre des cibles vulnérables, telles que la communauté chiite, ou contre des manifestations organisées à l'été et à l'automne 2018 en rapport avec les élections législatives afghanes. L'un des attentats-suicides perpétrés à Jalalabad a visé une délégation sikhe et hindoue qui se rendait au gouvernorat provincial du Nangarhar pour rencontrer M. Ghani, le 1^{er} juillet, et a fait 19 morts¹⁶. Un autre attentat a visé un centre d'obstétrique à Jalalabad le 28 juillet¹⁷ et un attentat-suicide complexe, perpétré contre le Ministère des réfugiés et du rapatriement, également à Jalalabad, le 31 juillet, a fait 15 morts et amené l'Armée nationale afghane à prendre directement le contrôle de la sécurité dans cette ville.

59. Au-delà de la province du Nangarhar, l'EIL-province du Khorassan a revendiqué des attaques dirigées contre un certain nombre de cibles civiles chiites, notamment un attentat-suicide contre une mosquée à Gardez, un attentat-suicide contre une école hazara à Kaboul le 15 août et une attaque au véhicule piégé contre un club sportif de Kaboul, connu pour être fréquenté par la communauté hazara, le 5 septembre, qui a tué une vingtaine de civils. L'EIL-province du Khorassan a également perpétré un attentat-suicide contre un rassemblement annuel organisé le 9 septembre à Kaboul pour commémorer la mort d'Ahmed Shah Massoud, et un autre contre un autobus transportant des agents de la sécurité vers la prison de Pul-e-Charkhi à Kaboul, le 31 octobre.

¹⁴ L'EIL a été exclu de l'offre de cessez-le-feu du Gouvernement, et n'a pas non plus proposé d'y participer. Les Taliban ont rapidement saisi l'occasion de cet attentat pour ordonner à leurs combattants d'éviter ce genre de rassemblements et donc, en même temps, toute fraternisation superflue avec les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes.

¹⁵ Abdul Ali Mazari, dignitaire shiite et chef Hazara, a été tué par les Taliban en 1995. En 2017, une commémoration semblable en son honneur avait également été la cible d'un attentat.

¹⁶ M. Avtar Singh Khalsa, seul candidat sikh à briguer un siège au Parlement afghan, comptait parmi les morts.

¹⁷ L'EIL a par la suite déclaré que l'attaque avait visé les bureaux de l'Agence des États-Unis pour le développement international.

60. Des responsables afghans ont confirmé qu'un attentat-suicide dirigé contre la mosquée chiite Nabi Akram à Hérat, le 25 mars 2018, et revendiqué par l'EIL, avait effectivement été perpétré par le groupe. Les deux kamikazes, qui ont été tués, auraient tous deux été des ressortissants afghans mais étaient connus sous leurs noms de guerre ethniques Ali al-Tajik et Mustafa al-Uzbek. Ces informations ont été obtenues en interrogeant un troisième individu, Abdul Hamid Khadem (également connu sous le nom d'Abu Bakr al-Khorasani), âgé de 23 ans, membre de la tribu Nourzai et originaire de Kush Kalay, dans la province de Farah. Khadem avait été arrêté lorsqu'il résidait dans le 9^e district de Hérat, également appelé quartier arabe. La cellule s'était formée dans la zone frontalière du Nangarhar et du Kounar, avant d'être déployée dans la province du Ghor, où ses membres avaient probablement été hébergés et aidés par un petit réseau de partisans affiliés à l'EIL. Les deux premiers individus s'étaient ensuite rendus de Ghor à Hérat, où ils étaient entrés en contact avec Khadem avant de perpétrer l'attentat contre la mosquée.

61. Le 3 août 2018, près de Gardez, trois kamikazes ont tué 38 fidèles lors d'un autre attentat dirigé contre une mosquée chiite qui aurait été commis par l'EIL mais qui fait toujours l'objet d'une enquête. Le lendemain, l'EIL-province du Khorassan a revendiqué l'attentat. Selon des sources des services de sécurité, cette mosquée était également un centre d'inscription sur les listes électorales, ce qui laisse supposer que l'attaque a pu reposer sur un motif autre que sectaire. Les mêmes sources ont déclaré que la population sunnite locale soutenait ses homologues chiites et qu'il n'y avait pas de tensions entre les deux groupes. Il semble que jamais auparavant l'EIL-province du Khorassan n'avait mené d'attaque dans la province de Paktiya.

62. Le nombre d'attentats réellement perpétrés par l'EIL-province du Khorassan reste incertain. Des responsables afghans estiment que le Réseau Haqqani est responsable de certains de ces attentats, en particulier ceux dirigés contre des cibles considérées comme à haut risque, comme les bâtiments ou le personnel militaires et gouvernementaux. Les mêmes interlocuteurs admettent que l'EIL-province du Khorassan est toutefois capable d'avoir attaqué des cibles vulnérables, telles que les civils de la communauté chiite hazara.

63. D'après les informations communiquées par des responsables afghans dans diverses régions du pays, l'EIL a établi et maintient un réseau clandestin de cellules dormantes en Afghanistan. Ces cellules sont généralement dirigées par des responsables du commandement et du contrôle de l'EIL à Kounar et à Nangarhar, dont l'influence s'étend jusqu'à Kaboul et à d'autres provinces dans tout le pays.

64. Malgré la débâcle militaire du soi-disant « califat » et la perte de son territoire en Iraq et en République arabe syrienne, le nombre de membres de l'EIL relocalisés en Afghanistan et dont la présence a été signalée à l'Équipe de surveillance est resté invariablement peu élevé. Selon des estimations, la proportion de combattants de l'EIL présents en Afghanistan qui ont acquis une expérience en Iraq ou en République arabe syrienne reste voisine de 10 %. La majorité écrasante des combattants terroristes étrangers attirés par l'Afghanistan seraient toujours originaires de la région de l'Asie centrale et de l'Asie du Sud.

65. Les États Membres se sont dits préoccupés par le phénomène de radicalisation et les activités terroristes observés dans les prisons afghanes, en particulier à Pul-e-Charkhi, dans l'est de Kaboul. Dans cette prison, le nombre de détenus dépasse la capacité prévue et rien n'a été mis en place pour séparer les détenus extrémistes des autres détenus, notamment les trafiquants de drogue et d'autres individus appartenant à des groupes criminels organisés. Rien ne les empêche non plus de communiquer avec des extrémistes à l'extérieur de la prison, en Afghanistan ou à l'étranger. Un État Membre a signalé que des attaques extérieures étaient planifiées depuis Pul-e-Charkhi.

66. L'Équipe de surveillance recommande que le Comité écrive au Gouvernement afghan pour appeler son attention sur le risque de radicalisation et de planification d'attentats dans les prisons et pour demander aux responsables afghans de faire part de leur perception de la situation à Pul-e-Charkhi et dans toute autre prison semblable, et de tous besoins qu'ils pourraient avoir en termes de conseils ou de renforcement des capacités pour atténuer ce risque.

IV. Combattants terroristes étrangers en Afghanistan

67. Des responsables afghans ont déclaré que plus d'une vingtaine de groupes terroristes régionaux et internationaux combattaient actuellement les forces armées afghanes, essentiellement dans les zones frontalières. Certains de ces groupes sont inscrits sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida. À l'exception de l'EIL, ces groupes partagent largement les objectifs des Taliban et d'Al-Qaida. Certains États Membres estiment que le nombre de combattants terroristes étrangers présents en Afghanistan est compris entre 8 000 et 10 000, chiffres comparables à ceux précédemment communiqués à l'Équipe de surveillance. La plupart de ces combattants sont originaires du Pakistan, notamment des zones tribales sous administration fédérale de Mohmand, de Bajaur, d'Orakzai et du Waziristan du Sud et du Nord. Les zones où la présence des combattants terroristes étrangers est plus forte sont situées principalement dans les provinces afghanes aux confins du Pakistan dans des zones isolées difficiles d'accès pour des forces militaires conventionnelles. Kounar, Loya, Paktiya et Zabol sont autant d'exemples de zones frontalières où de nombreux groupes de combattants terroristes étrangers opèrent et ont trouvé refuge.

68. Les responsables afghans affirment qu'entre 1 800 et 2 000 combattants appartenant au Réseau Haqqani mènent des opérations des Taliban dans les provinces de Khost, Paktiya et Paktika. Preuve de leur influence, les Haqqani occupent tous les postes clés du gouvernement fantôme dans cette région, y compris ceux de gouverneur de province fantôme et de gouverneur de district fantôme. Les combattants de Tehrik-e-Taliban Pakistan viennent renforcer les rangs des Haqqani et des Taliban. Certains participent aux opérations menées en Afghanistan tandis qu'une faction est restée fidèle à l'ancien dirigeant du groupe, Baitullah Mehsud¹⁸, dont les activités visent principalement le Pakistan.

69. En juin 2018, Maulana Fazlullah (QDi.352), chef de Tehrik-e-Taliban Pakistan, a été tué, ainsi que, selon certaines informations, quatre de ses commandants en second, lors d'une frappe de drone dans le district de Marawarah, dans la province du Kounar, située à la frontière avec le Pakistan. Le décès a par la suite été confirmé par le Ministère afghan de la défense, puis par le porte-parole du groupe, Mohammad Khurasani, qui a simultanément annoncé la nomination du mufti Noor Wali Mehsud (non inscrit sur la Liste) comme nouveau chef du groupe¹⁹. Avec son nouveau chef, le groupe reste actif dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

¹⁸ Baitullah Mehsud, le premier émir de Tehrik-e-Taliban, a dirigé une importante faction du groupe au Waziristan du Sud et du Nord. Des responsables pakistanais ont déclaré que Mehsud avait assassiné Benazir Bhutto en décembre 2007. Mehsud a été tué lors d'une frappe de drone qui aurait été menée par les États-Unis au Pakistan en 2009.

¹⁹ Le mufti Noor Wali Mehsud est à la fois un théologien et un combattant aguerri et serait l'ancien chef des opérations de Tehrik-e-Taliban Pakistan à Karachi (Pakistan). Originaire du Waziristan du Sud, il est surtout connu pour son opposition stricte aux campagnes de vaccination contre la poliomyélite. La nomination d'un membre de la tribu Mehsud visait probablement à renforcer l'unité au sein du groupe.

Actuellement, le nombre total de combattants de Tehrik-e-Taliban Pakistan à Kounar, Paktiya et Paktika est estimé à plus de 3 500.

70. La province du Kounar demeure une zone d'intérêt pour les combattants terroristes étrangers. Parmi les groupes les plus importants qui y opèrent, Lashkar-e-Tayyiba continuerait de jouer un rôle clef d'intermédiaire dans les activités de recrutement et d'appui financier (S/2018/466, par. 59). Des responsables afghans ont déclaré qu'environ 500 membres de Lashkar-e-Tayyiba étaient actifs dans les provinces du Kounar et du Nangarhar. Le groupe aurait tenté de prendre en main les relations entre les Taliban et l'EIIL et d'établir une « trêve », mais a plus récemment pris ses distances avec l'EIIL et joué un rôle plus neutre.

71. Selon des responsables afghans, Jamaat-ul-Ahrar (QDe.152) s'est scindé en deux factions. Plus de la moitié des combattants ont rejoint la nouvelle organisation, Jamaat Hizbi Ahrar, dont le chef est le mawlaoui Umar Khorasani (non inscrit sur la Liste). L'autre faction a continué à utiliser le nom de Jamaat-ul-Ahrar. Les deux groupes opèrent principalement dans la province afghane du Nangarhar.

72. En Afghanistan, les groupes d'Asie centrale sont placés sous le contrôle opérationnel et financier direct des Taliban. Le Mouvement islamique d'Ouzbékistan, qui ne compte pas plus de 100 membres dont la moitié est issue d'une même famille, est actif dans les provinces du Fariyab et de Jozjan. Khatiba Imam al-Bukhari (QDe.158), qui dispose d'une cellule d'une quarantaine de combattants opérant en Afghanistan, est affilié à Al-Qaida et mène des opérations pour les Taliban. Le Groupe du Jihad islamique (QDe.119), qui est présent dans les provinces de Takhar et de Badakhchan, dans le nord de l'Afghanistan et qui compte une cinquantaine de combattants, est également contrôlé par les Taliban.

73. Depuis la défaite de l'EIIL à Jozjan, les combattants terroristes étrangers proches du groupe dissimuleraient leur loyauté par crainte des représailles des Taliban. Si certains groupes d'Asie centrale nourrissent l'ambition d'organiser des attaques en Asie centrale, les Taliban interdisent actuellement aux groupes qu'ils contrôlent de mener des actions qui pourraient leur valoir la qualification d'organisation terroriste internationale plutôt que de force nationale afghane. Des États Membres estiment que cette situation pourrait changer si des progrès étaient accomplis vers la réconciliation afghane, car certains individus pourraient alors faire allégeance à l'EIIL et entreprendre de planifier des attentats à l'étranger. En outre, le Mouvement islamique du Turkestan oriental, qui opère dans le Badakhchan et compte environ 400 combattants terroristes étrangers, a demandé à Al-Qaida et aux Taliban de soutenir davantage ses activités.

V. Application des sanctions

A. Interdiction de voyager

74. Comme dans ses précédents rapports (S/2017/409, par. 41, et S/2018/466, par. 64), l'Équipe de surveillance a continué de constater régulièrement que des sources publiques faisaient état de déplacements de personnes inscrites sur la liste établie en application de la résolution 1988 (2011), souvent afin de participer aux efforts visant à ouvrir des négociations directes entre le mouvement Taliban et le Gouvernement afghan, et parfois pour rencontrer des oulémas religieux. Aux paragraphes 19 et 20 de sa résolution 2255 (2015), Conseil de sécurité a établi des dérogations spéciales aux mesures d'interdiction de voyager et de gel des avoirs pour les personnes inscrites sur la Liste dont il est estimé qu'elles doivent voyager pour participer à des réunions organisées à l'appui de la paix et de la réconciliation. L'Équipe de surveillance entretient des contacts réguliers avec les États Membres

pour assurer le suivi de nombre de ces cas et appeler l'attention sur les obligations découlant du régime de sanctions imposé par la résolution 1988 (2011).

75. Compte tenu de ces efforts, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) a approuvé le 6 avril, pour une période de neuf mois, une dérogation aux mesures d'interdiction de voyager qui visaient 11 membres des Taliban inscrits sur la Liste, leur permettant ainsi de se rendre dans des pays non précisés pour participer à des négociations de paix.

76. L'Équipe de surveillance recommande que le Comité écrive aux États Membres concernés pour leur rappeler l'obligation qui leur incombe d'appliquer les dispositions relatives à l'interdiction de voyager prévue dans la résolution 2255 (2015) du Conseil de sécurité, en particulier les procédures de dérogation. Elle recommande par ailleurs que le Comité encourage les États Membres susceptibles d'accueillir le processus de paix à envisager de lui présenter ultérieurement un exposé oral sur l'issue de la visite et tout progrès réalisé au cours des pourparlers pendant lesquels des dérogations aux mesures d'interdiction de voyager ont été faites, en plus d'autres obligations de rendre compte, conformément à la résolution 2255 (2015).

B. Gel des avoirs

77. Les autorités afghanes de contrôle financier continuent de renforcer la surveillance du secteur bancaire et des transferts de fonds du pays. Tous les organismes afghans autorisés à fournir des services financiers sont contrôlés une fois par an ; lorsque des problèmes appelant des mesures correctives sont recensés, les services concernés sont contrôlés plus fréquemment. Bien que tous les organismes financiers afghans soient tenus de filtrer les transactions et les clients sur la base des listes relatives aux sanctions (disponibles en dari et en pachto) établies en application des résolutions 1988 (2011) et 1267 (1999) et, si une concordance est établie, de geler les fonds sans délai, beaucoup d'entre eux effectuent toujours ces vérifications manuellement. L'économie afghane demeure presque entièrement fondée sur les transactions en espèces, et la grande majorité de la population dépend des prestataires de services monétaires du secteur financier parallèle pour effectuer des opérations courantes.

78. Les prestataires de services de paiement mobile commencent à gagner en popularité. Bien que le secteur soit encore peu développé, il semble prometteur pour ce qui est aussi bien de contribuer à la contraction des mouvements d'espèces dans le pays que de faire en sorte que les paiements destinés à des particuliers soient moins exposés à la corruption ou au détournement de fonds. Actuellement, il existe trois prestataires de services de paiement mobile en Afghanistan, tous soumis à la réglementation de la Banque centrale et tenus de mettre en place des services de renseignements financiers, auxquels il incombe de signaler au Centre afghan d'analyse des opérations et déclarations financières les transactions d'un montant égal ou supérieur à 10 000 afghanis et de déclarer les transactions suspectes éventuellement détectées.

79. La Banque centrale d'Afghanistan cherche à écarter les risques liés aux transferts en espèces de montants importants en exigeant que tous les mouvements transfrontaliers d'espèces d'un montant égal ou supérieur à 10 000 dollars soient enregistrés et déclarés en douane. Au cours des 18 derniers mois, le Département des douanes a mis en place un système électronique de déclaration des espèces, qui vient remplacer le système manuel utilisé auparavant, dans tous les aéroports et aux frontières terrestres. Des contrôles s'appliquent également aux banques qui délivrent des dollars des États-Unis à Kaboul et dans les provinces. Tous les prestataires de

services monétaires sont désormais tenus d'utiliser un système informatique pour enregistrer les transactions et signaler celles qui leur paraissent suspectes. Plus de 70 % des quelque 1 300 prestataires de services monétaires enregistrés actuellement en Afghanistan déclarent par voie électronique les virements en espèces et signalent les transactions suspectes. Il convient de noter que certains prestataires de services monétaires exercent leurs activités dans des zones dépourvues d'électricité ou de connexion Internet fiables.

80. Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières publie des informations relatives au gel des avoirs et aux mesures de répression prises à l'encontre des banques et des prestataires de services monétaires, notamment les mises en demeure, les amendes et la révocation d'autorisations. Il fournit également des données sur le nombre de transactions suspectes signalées par les entités réglementées. Mi-avril, le Centre a conclu un mémorandum d'accord avec la Direction nationale de la sécurité, qui devrait améliorer l'échanges d'informations entre les deux entités et, à terme, faciliter les poursuites liées au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme. Des données de renseignements financiers sont déjà communiquées à d'autres services de détection et de répression, notamment l'Autorité nationale de passation des marchés de l'Afghanistan.

81. L'Équipe de surveillance note que les organismes de réglementation financière, le secteur bancaire et les prestataires de services monétaires en Afghanistan peuvent compter sur l'appui international pour renforcer leurs capacités en matière de bonnes pratiques de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. L'Afghanistan a conclu un certain nombre de mémorandums d'accord bilatéraux en vue de poursuivre l'échange d'informations. Une coopération et un échange d'informations accrus entre les services de renseignement financier des États voisins de la région permettraient à l'Afghanistan de poursuivre les progrès accomplis dans ces domaines.

82. L'Équipe de surveillance recommande que le Comité écrive aux États Membres pour souligner l'importance de la coopération et de l'échange d'informations entre les services de renseignement financier des États voisins, dans le contexte des dispositions du paragraphe 28 de la résolution 2462 (2019) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci demande entre autres aux États Membres de renforcer la coopération internationale en vue de prévenir et de combattre le financement du terrorisme, y compris en veillant à l'efficacité de l'échange de renseignements financiers pertinents dans le cadre de mécanismes bilatéraux et multilatéraux et en faisant en sorte que les autorités compétentes soient en mesure d'exercer leurs pouvoirs pour donner suite aux demandes de coopération internationale.

C. Embargo sur les armes

83. Des responsables afghans soutiennent que les Taliban continuent de recevoir des armes et des munitions par l'intermédiaire d'États Membres de la région. Les armes légères et de petit calibre soviétiques semblent composer l'essentiel des armes et des munitions présentées à l'Équipe de surveillance. Beaucoup d'entre elles ont été fabriquées à l'époque soviétique mais semblent neuves, probablement parce qu'elles ont été conservées comme stocks excédentaires et récemment sorties de leur grappe de stockage. De nombreuses armes dont l'existence a été signalée à l'Équipe de surveillance, d'après ce qui a été dit à celle-ci, n'auraient plus de numéros de série ni de lot.

84. L'Équipe de surveillance a continué de recevoir des informations et des preuves indiquant que du matériel de vision nocturne était livré aux Taliban et que ces derniers

l'utilisaient. La diversité des types d'équipement et de leur provenance laissent penser qu'un certain nombre d'articles commerciaux et militaires sont fournis en quantité toujours plus importante, la capacité qu'ont les Taliban d'attaquer avec succès les points de contrôle isolés des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes s'étant avérée une tactique efficace pour prendre et tenir des territoires aussi bien que pour démoraliser les forces afghanes affectées à ces postes. L'Équipe de surveillance avait déjà fait état de l'utilisation des lunettes de vision thermique OASYS produites par BAE Systems (S/2018/466, par. 75), qui s'est poursuivie. Outre ce dispositif bien particulier, d'autres exemples d'équipement de vision nocturne ont été recensés, notamment du matériel de la série IPN des anciens stocks soviétiques et des lunettes de vision nocturne thermique PULSAR et ATN ThOR-HD disponibles dans le commerce. Ces dispositifs sont généralement fixés sur le rail du fusil et sont particulièrement efficaces lorsque les Taliban utilisent des fusils de tireur d'élite de type Dragunov 7,62 x 54 mm, qui permettent de viser avec précision une cible située à 800 mètres voire plus. Des responsables régionaux afghans ont déclaré que les forces Taliban disposeraient d'au moins un dispositif de vision nocturne et d'un fusil de tireur d'élite de ce type pour chaque unité de 10 à 16 combattants.

VI. Activités de l'Équipe de surveillance

A. Coopération avec des États Membres et des interlocuteurs non officiels

85. Au cours de la période considérée, l'Équipe de surveillance a maintenu des contacts réguliers et une étroite coopération avec le Gouvernement afghan. En octobre et novembre 2018, elle a participé, aux côtés du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) et du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, à la conférence sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme organisée par l'Instance régionale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation de Shanghai pour la coopération. Aux fins du présent rapport, l'Équipe de surveillance a rassemblé des informations sur la situation en Afghanistan recueillies lors de ses déplacements internationaux et de ses consultations avec les services du renseignement et de la sécurité d'États Membres ; dans le cadre de sa collaboration avec des groupes de réflexion et d'autres spécialistes non officiels, tant afghans qu'internationaux, concernant les Taliban et les affaires afghanes en général ; et auprès d'interlocuteurs basés ou de passage à New York, y compris tout particulièrement la Mission permanente de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies.

B. Coopération avec des organisations régionales

86. L'Équipe de surveillance continue de collaborer avec diverses organisations internationales et régionales pour compléter les travaux qu'elle mène avec le Gouvernement afghan sur les questions relatives à la lutte contre les stupéfiants. Elle a des contacts avec la Force opérationnelle multinationale 150 des Forces maritimes combinées ainsi qu'avec l'Organisation mondiale des douanes et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) dans le cadre du Programme mondial de contrôle des conteneurs, ce dont sont par le passé nées des idées pour régler le problème des cargaisons d'héroïne expédiées par les Taliban et transitant par l'océan Indien. L'Équipe de surveillance continue également de consulter l'Organisation du Traité de sécurité collective, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et le

Centre de lutte contre le terrorisme de la Communauté d'États indépendants au sujet d'envois afghans similaires de stupéfiants qui transitent par le territoire de leurs États membres.

C. Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies

87. Les contacts étroits et fréquents établis entre l'Équipe de surveillance et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) se poursuivent et continuent de contribuer de manière essentielle aux travaux que l'Équipe de surveillance consacre aux questions relatives aux sanctions prévues par la résolution [1988 \(2011\)](#). Il s'agit notamment des visites que celle-ci effectue régulièrement en Afghanistan et des échanges d'informations mutuellement bénéfiques entre les visites. L'Équipe de surveillance continue de se féliciter de l'excellente coopération qui existe entre la MANUA et l'ONUSC.

D. Coopération entre le Conseil de sécurité et l'Organisation internationale de police criminelle

88. L'Équipe de surveillance poursuit sa collaboration avec le Bureau central national de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) à Kaboul ainsi qu'avec ses groupes de travail et ses services sis au siège de l'organisation à Lyon (France). Le niveau de coopération requis existe avec d'autres bureaux d'INTERPOL compétents et permet d'appuyer efficacement les activités de l'Équipe de surveillance mène sur des questions relatives aux sanctions prévues par la résolution [1988 \(2011\)](#).

E. Contribution au débat public

89. L'Équipe de surveillance attend avec intérêt de recevoir les observations sur l'analyse et les propositions figurant dans le présent rapport, qui peuvent lui être envoyées à l'adresse électronique suivante : 1988mt@un.org.
